Le Conseil régional lance un appel à projets pour les créations/reprises d'entreprises dans les domaines de la mutation écologique ou de la transition énergétique

vendredi 24 mai 2013, par lpe

L'objectif du Conseil régional est de soutenir 50 projets de création ou reprise d'entreprise portant sur :
- les économies d'énergie, d'eau et de matières premières,
- l'optimisation énergétique et les réseaux intelligents,
- l'éco-mobilité,
- les circuits courts,
- l'élimination et la valorisation des déchets

Les entreprises candidates ne doivent pas avoir été immatriculées lorsqu'elles déposent leur dossier. Les dates de dépôt sont les suivantes :
- Pour le jury de juin 2013 : AU PLUS TARD LE 14 JUIN 2013
- Pour le jury d'octobre 2013 : AU PLUS TARD LE 20 SEPTEMBRE 2013

Le jury régional composé d'élus régionaux et de personnels qualifiés examinera et procédera à la sélection des dossiers sur la base des critères suivants :
- la viabilité économique et financière du projet,
- la dimension sociétale,
- le caractère innovant,
- l'impact environnemental du projet

Une aide maximale de 20 000 € pourra être attribuée par projet. Elle prendra la forme d'une subvention, non cumulable avec la BRDE et versée lors de l'immatriculation de la société.

Toutes les informations : cliquez ici